

22 avril 2022



# BUDGET DE 2022 : CONSIDÉRATIONS POUR LES PARLEMENTAIRES



BUREAU DU DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET  
OFFICE OF THE PARLIAMENTARY BUDGET OFFICER

Le directeur parlementaire du budget (DPB) appuie le Parlement en fournissant des analyses économiques et financières dans le but d'améliorer la qualité des débats parlementaires et de promouvoir une plus grande transparence et responsabilité en matière budgétaire.

Le présent rapport fait ressortir les faits saillants du budget de 2022 pour aider les parlementaires dans leurs délibérations budgétaires.

Collaborateurs :

Govinda Bernier, directeur par intérim

Kristina Grinsphoon, directrice par intérim

Jason Jacques, directeur général

Nora Nahornick, analyste principale

Caroline Nicol, analyste principale

Louis Perrault, directeur par intérim

Jason Stanton, analyste principal

Ce rapport a été préparé sous la supervision de :

Chris Matier, directeur général

Nancy Beauchamp, Marie-Eve Hamel Laberge, Martine Perreault et Rémy Vanherweghem ont contribué à la préparation du rapport pour publication.

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquer avec nous à l'adresse suivante : [dpb-pbo@parl.gc.ca](mailto:dpb-pbo@parl.gc.ca).

Yves Giroux

Directeur parlementaire du budget

RP-2223-001-S\_f

© Bureau du directeur parlementaire du budget, Ottawa, Canada, 2022

# Table des matières

---

Résumé	1
1. Perspectives économiques	4
2. Perspectives financières	8
3. Mesures prises depuis le début de la pandémie	10
4. Équité fiscale et gouvernement efficace	13
5. Transparence budgétaire	17
Notes	19

# Résumé

---

Le présent rapport fait ressortir les faits saillants du budget de 2022 pour aider les parlementaires dans leurs délibérations budgétaires.

## Perspectives économiques

Par rapport à la *Mise à jour économique et budgétaire* de décembre 2021, les prévisions du secteur privé relatives au PIB nominal – la mesure la plus large de l'assiette fiscale du gouvernement – ont été majorées de 41 milliards de dollars par année, en moyenne, sur la période de 2021 à 2026, essentiellement en raison de l'augmentation de l'inflation du PIB à court terme.

Cela dit, les prévisions relatives au PIB nominal dans le budget de 2022 sont inférieures aux prévisions de mars du DPB. Dans le budget de 2022, le PIB nominal est inférieur de 26 milliards de dollars (0,9 %) par année, en moyenne, aux prévisions du DPB. Les prévisions du DPB à l'égard de l'inflation du PIB expliquent principalement cette différence.

Les prévisions de mars du DPB à l'égard du PIB nominal se situent nettement dans l'intervalle des scénarios « d'incidence accrue » et « d'incidence modérée » présentés dans le budget de 2022.

## Perspectives financières

En chiffres nets, le budget de 2022 comprend des mesures supplémentaires de 34,9 milliards de dollars sur la période de 2021-2022 à 2026-2027. Cela représente une augmentation cumulative des déficits budgétaires de 32,4 milliards de dollars sur la période de 2021-2022 à 2026-2027 par rapport aux prévisions de mars du DPB.

Sur une base comparable, les déficits budgétaires prévus par le DPB (c'est-à-dire nos prévisions de mars rajustées en fonction des mesures annoncées dans le budget de 2022) seraient plus élevés de 10,5 milliards de dollars par année en moyenne par rapport aux perspectives présentées dans le budget de 2022. Cette différence s'explique essentiellement par le fait que les résultats financiers obtenus à ce jour en 2021-2022, qui sont incorporés dans le budget de 2022, ont été supérieurs aux attentes et cela est reflété dans les prévisions à moyen terme.

## Mesures prises depuis le début de la pandémie

Depuis le début de la pandémie de COVID-19, le gouvernement a dépensé, ou prévoit dépenser, 576 milliards de dollars (en chiffres nets) de 2019-2020 à 2026-2027. De ces dépenses, 371,5 milliards de dollars (64,5 %) sont liés au plan de réponse du gouvernement à la COVID-19 et 204,5 milliards de dollars (35,5 %) sont destinés à des mesures non liées à la COVID-19.

Les 34,9 milliards de dollars de nouvelles mesures annoncés depuis la *Mise à jour économique et budgétaire* de 2021 du gouvernement comprennent un certain nombre de mesures présentées dans le programme électoral de 2021 du Parti libéral du Canada. Par ailleurs, plusieurs mesures ne sont pas comprises dans le budget de 2022, comme le transfert canadien en matière de santé mentale (4,5 milliards de dollars sur cinq ans) et l'augmentation de 500 \$ du supplément de revenu garanti pour les personnes seules et de 750 \$ pour les couples (4,2 milliards de dollars sur quatre ans).

La mise en œuvre de toute mesure restante du programme électoral, ainsi que tout engagement supplémentaire non indiqué au budget de 2022, comme l'assurance-médicaments, aura une incidence sur le solde budgétaire ultérieur.

### **Équité fiscale et gouvernement efficace**

#### *Augmentation des dépenses pour l'observation fiscale*

L'élargissement des vérifications de l'ARC entraînera probablement une augmentation du nombre d'oppositions et d'appels des contribuables. Or, il semble que le budget de 2022 ne prévoient aucuns fonds relatifs aux oppositions et aux appels. En outre, comme l'a souligné le DPB dans un rapport récent, le rendement de l'ARC au chapitre de la perception des arriérés est inférieur à la moyenne des pays comparables.

Cette situation suscite le risque que le recouvrement des recettes à l'aide des dépenses accrues affectées à l'observation fiscale n'atteigne pas le niveau attendu ou prenne plus de temps à se réaliser.

#### *Réduction des dépenses*

Si le budget de 2022 comporte nombre de nouvelles dépenses, il annonce aussi des mesures visant à réduire les dépenses prévues, à moyen terme. En tout, le gouvernement s'attend à réduire les dépenses de 9 milliards de dollars sur quatre ans à compter de 2023-2024.

Bien que le gouvernement entende procéder à un examen afin de déterminer les secteurs où les dépenses seront réduites, certains détails sur la portée de l'examen n'ont pas encore été annoncés. Il n'est pas précisé si l'opération visera principalement les dépenses de fonctionnement, les charges de programmes directes ou les charges de programmes totales. Les parlementaires pourraient être avisés de continuer à demander des mises à jour sur ces examens lorsque d'autres détails seront connus.

### **Transparence budgétaire**

#### *Projections économiques et budgétaires à long terme*

L'inclusion de projections économiques et budgétaires à long terme au budget de 2022 améliore la transparence budgétaire et favorise l'analyse de la viabilité. Cela dit, des détails supplémentaires amélioreraient l'analyse

présentée dans le budget de 2022, comme des prévisions à long terme pour la sécurité de la vieillesse, l'assurance-emploi et les prestations pour enfants.

De plus, le ministère des Finances pourrait élargir son analyse pour y inclure, comme l'a déjà recommandé le vérificateur général, « une analyse visant toutes les administrations publiques confondues (fédérale, provinciales et territoriales) afin de donner une perspective pour le Canada dans son ensemble ».

#### *Harmonisation de l'information financière*

Le budget de 2022 a été déposé un mois après le budget principal des dépenses. Cet intervalle dissocie la planification financière du gouvernement des plans opérationnels à moyen terme déposés au Parlement.

Le décalage est manifeste dans le cas de la Défense nationale. Son plan ministériel de 2022 indique qu'il prévoyait de dépenser 77 milliards de dollars entre 2022-2023 et 2024-2025. Les chiffres correspondants dans le budget de 2022 sont plus élevés d'environ 23 milliards de dollars. Si une partie de ces dépenses (environ 8 milliards de dollars) concerne de nouvelles mesures présentées dans le budget, le solde (près de 15 milliards de dollars) n'est pas expliqué.

Comme le DPB l'a précédemment fait observer, il pourrait être utile que les parlementaires adoptent un nouveau cadre législatif ou administratif pour imposer une meilleure harmonisation entre les divers rapports financiers du gouvernement.

# 1. Perspectives économiques

Les perspectives économiques présentées dans le budget de 2022 sont fondées sur l'enquête du ministère des Finances auprès des prévisionnistes économiques du secteur privé de février 2022. Le tableau 1-1 présente une comparaison globale entre les prévisions moyennes du secteur privé dans le budget de 2022 et les *Perspectives économiques et financières* (PEF) du DPB publiées le 1<sup>er</sup> mars, lesquelles incorporent des données jusqu'au 18 février inclusivement<sup>1</sup>.

**Tableau 1-1 Comparaison des perspectives économiques**

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2022-2026
<b>Croissance du PIB réel (%)</b>							
Budget de 2022	4,6	3,9	3,1	2,0	1,9	1,8	2,5
DPB – mars 2022*	4,6	3,9	2,9	1,8	1,8	1,8	2,5
	0,0	0,0	0,2	0,2	0,1	0,0	0,1
<b>Niveau du PIB nominal (G\$)</b>							
Budget de 2022	2 496	2 689	2 819	2 929	3 040	3 152	
DPB – mars 2022*	2 496	2 715	2 841	2 951	3 067	3 187	
	0	-26	-22	-22	-27	-35	-26
<b>Inflation du PIB (%)</b>							
Budget de 2022	8,2	3,7	1,7	1,8	1,9	1,9	2,2
DPB – mars 2022*	8,2	4,6	1,7	2,0	2,1	2,1	2,5
	0,0	-0,9	0,0	-0,2	-0,2	-0,2	-0,3
<b>Taux de chômage (%)</b>							
Budget de 2022	7,4	5,8	5,5	5,5	5,5	5,5	5,6
DPB – mars 2022	7,4	5,9	5,4	5,4	5,4	5,4	5,5
	0,0	-0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1

Sources : Finances Canada et Bureau du directeur parlementaire du budget.

Note : \* Rajustement pour tenir compte des révisions historiques et des résultats actuels des comptes nationaux au quatrième trimestre de 2021. Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Les perspectives relatives à la croissance du PIB réel pour la période de 2022 à 2026 présentées dans le budget de 2022 s'alignent à celles des PEF de mars du DPB, la croissance étant en moyenne de 2,5 % annuellement dans les deux cas.

Par rapport à la *Mise à jour économique et budgétaire* de 2021, les prévisions relatives au PIB nominal pour le secteur privé – la mesure la plus large de l'assiette fiscale du gouvernement – ont été majorées de 41 milliards de dollars par année, en moyenne, sur la période de 2021 à 2026, essentiellement en raison de l'augmentation de l'inflation du PIB à court terme.

Cela dit, les prévisions relatives au PIB nominal dans le budget de 2022 sont inférieures à celles faites par le DPB dans les PEF de mars. Dans le budget de 2022, le PIB nominal est inférieur de 26 milliards de dollars (0,9 %) par année, en moyenne, aux prévisions du DPB. Les prévisions du DPB à l'égard de l'inflation du PIB, qui est plus élevée de 0,3 point de pourcentage en moyenne sur la période de 2022 à 2026, expliquent principalement cette différence.

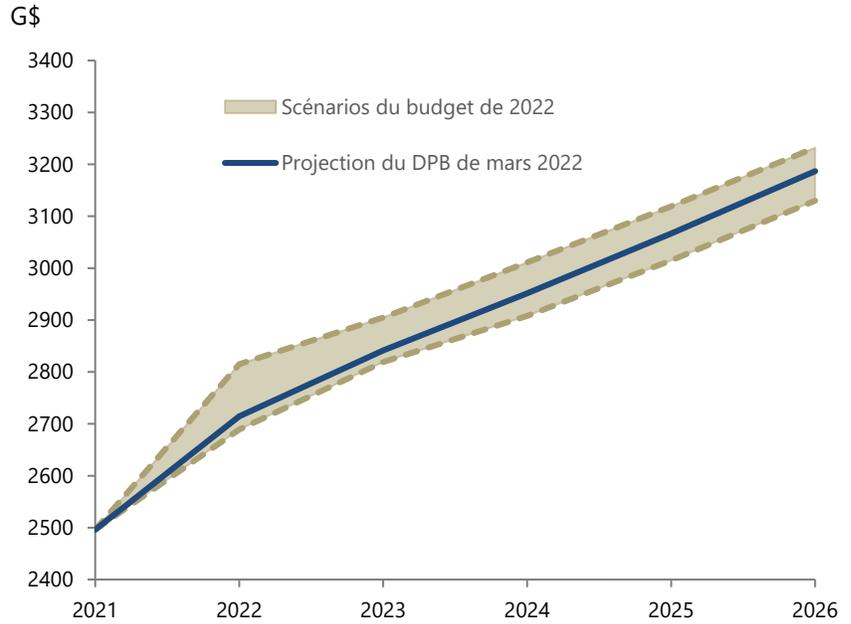
Les prévisions du budget de 2022 à l'égard du taux de chômage correspondent à celles des PEF de mars du DPB, étant en moyenne de 5,6 % et de 5,5 % respectivement sur la période de 2022 à 2026.

### **Incertitude relative aux perspectives économiques**

Nous croyons que les prévisions économiques généralement similaires présentées dans le budget de 2022 et dans les PEF de mars du DPB offrent encore un fondement raisonnable à la planification financière. Toutefois, les événements internationaux récents, dont l'invasion de l'Ukraine par la Russie, ont grandement accru l'incertitude relative aux perspectives économiques. Pour illustrer les effets de cette incertitude accrue, deux scénarios économiques de rechange ont été ajoutés au budget de 2022<sup>2</sup>.

Selon le scénario « d'incidence accrue » dans le budget de 2022, les prévisions relatives au PIB nominal sur la période de 2022 à 2026 sont, en moyenne, inférieures de 11 milliards de dollars par année à celles des PEF de mars du DPB. Selon le scénario « d'incidence modérée », le PIB nominal est, en moyenne, plus élevé de 50 milliards de dollars par année que dans les prévisions du DPB. Cela dit, les prévisions du DPB à l'égard du PIB nominal se situent nettement dans l'intervalle des scénarios de rechange présentés dans le budget de 2022 (figure 1-1).

**Figure 1-1 Perspectives du PIB nominal**



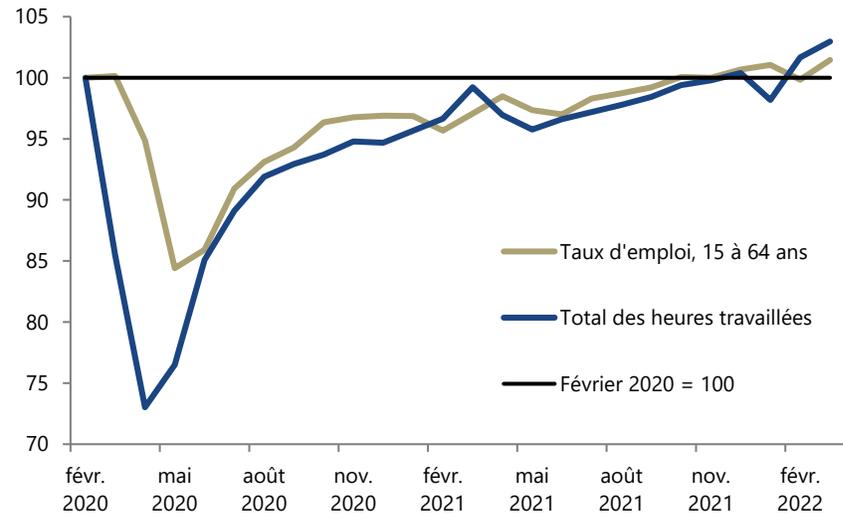
Sources : Finances Canada et Bureau du directeur parlementaire du budget.

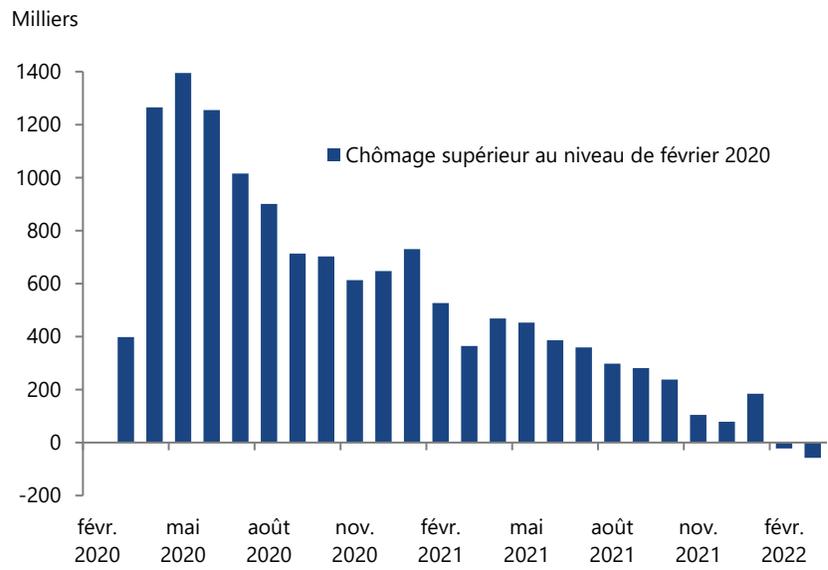
**Garde-fous budgétaires**

Comme l'indique le budget de 2022 et comme l'a confirmé l'Enquête sur la population de mars de Statistique Canada, tous les indicateurs ont dépassé leurs niveaux d'avant la pandémie. Dans la figure 1-2, le suivi des garde-fous budgétaires est mis à jour pour inclure les données de mars<sup>3</sup>.

**Figure 1-2 Suivi des garde-fous budgétaires**

Indice, février 2020 = 100





Sources : Statistique Canada et Bureau de directeur parlementaire du budget.

## 2. Perspectives financières

En chiffres nets, le budget de 2022 comprend des mesures supplémentaires de 34,9 milliards de dollars (par rapport à la *Mise à jour économique et budgétaire* de 2021) sur la période de 2021-2022 à 2026-2027. Cela représente une augmentation cumulative des déficits budgétaires de 32,4 milliards de dollars sur la période de 2021-2022 à 2026-2027 par rapport aux prévisions de mars du DPB.

Sur une base comparable, les déficits budgétaires prévus par le DPB (c'est-à-dire nos prévisions de mars rajustées en fonction des nouvelles mesures annoncées dans le budget de 2022) seraient plus élevés de 10,5 milliards de dollars par année en moyenne par rapport au budget de 2022 (tableau 2-1). Cette différence s'explique essentiellement par le fait que les résultats financiers obtenus à ce jour en 2021-2022, qui sont incorporés dans le budget de 2022, ont été supérieurs aux attentes et cela est reflété dans les prévisions à moyen terme.

**Tableau 2-1 Comparaison des perspectives financières**

G\$	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027
<b>Solde budgétaire du DPB selon la prévision de mars 2022</b>	<b>-139,8</b>	<b>-47,9</b>	<b>-38,3</b>	<b>-25,7</b>	<b>-22,5</b>	<b>-17,5</b>
Mesures depuis la MJEB de 2021*	-2,8	-8,7	-7,7	-6,1	-4,4	-2,7
<b>(A) Solde budgétaire révisé du DPB</b>	<b>-142,6</b>	<b>-56,6</b>	<b>-46,0</b>	<b>-31,8</b>	<b>-26,9</b>	<b>-20,2</b>
<b>(B) Solde budgétaire dans le Budget de 2022</b>	<b>-113,8</b>	<b>-52,8</b>	<b>-39,9</b>	<b>-27,8</b>	<b>-18,6</b>	<b>-8,4</b>
<b>Écart entre les soldes budgétaires (A-B)</b>	<b>-28,8</b>	<b>-3,8</b>	<b>-6,1</b>	<b>-4,0</b>	<b>-8,3</b>	<b>-11,8</b>
<i>Dont : revenus</i>	-21,2	-10,1	-4,8	-2,9	-5,5	-5,2
<i>Dont : charges de programmes directes</i>	-6,8	1,7	-1,0	1,1	0,7	-3,2
<i>Dont : autres dépenses**</i>	-0,8	4,8	-0,3	-2,2	-3,6	-3,4

Sources : Finances Canada et Bureau du directeur parlementaire du budget.

Note : \* Les données de 2021-2022 sont rajustées en fonction du projet de loi C-10, qui prévoit une somme de 2,5 milliards de dollars pour des tests rapides de dépistage de la COVID-19, laquelle est prise en compte dans les prévisions de mars du DPB.

\*\* Les autres dépenses correspondent aux principaux transferts aux particuliers, aux principaux transferts aux autres ordres de gouvernement, aux pertes actuarielles nettes et aux frais de la dette publique.

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Le déficit plus élevé dans les perspectives rajustées du DPB pour 2021-2022 est principalement attribuable à des prévisions de recettes moins élevées, notamment au chapitre de l'impôt sur le revenu des sociétés, ce qui signifie que les données mensuelles ont fait état de recettes plus élevées que prévues après l'achèvement des prévisions du mars du DPB. Le budget de

2022 signale que l'augmentation marquée (de 34,6 %) des recettes provenant de l'impôt sur le revenu des sociétés en 2021-22 découle de gains généralisés dans les secteurs industriels.

Le déficit plus élevé dans les perspectives rajustées du DPB est aussi attribuable à des charges de programmes directes plus élevées. En raison « de la réévaluation des mesures de soutien de santé publique liées à la pandémie et des dépenses ministérielles moindres », ces révisions à la baisse dans les prévisions du gouvernement pourraient représenter une partie importante de l'écart entre les prévisions de dépenses du DPB et du budget de 2022.

### 3. Mesures prises depuis le début de la pandémie

Depuis le début de la pandémie de COVID-19, le gouvernement a dépensé, ou prévu de dépenser, 576 milliards de dollars (en chiffres nets) de 2019-2020 à 2026-2027<sup>4</sup>. De ces dépenses, 371,5 milliards de dollars (64,5 %) sont liés au plan de réponse du gouvernement à la COVID-19 et 204,5 milliards de dollars (35,5 %) sont destinés à des mesures non liées à la COVID-19 (tableau 3-1).

**Tableau 3-1 Mesures prises depuis le début de la pandémie (sur une base nette)**

G\$	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023 à 2026-2027	Total
<b>Plan de réponse à la COVID-19</b>	<b>7,2</b>	<b>261,8</b>	<b>90,7</b>	<b>11,8</b>	<b>371,5</b>
<i>Dont : mesures annoncées dans le budget de 2022*</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>5,5</i>	<i>0,4</i>	<i>5,9</i>
<b>Autres mesures :</b>					
<i>Énoncé économique de l'automne de 2020</i>	0,0	5,2	10,9	1,0	17,1
Budget de 2021	0,0	2,5	20,2	82,4	105,0
<i>Mise à jour économique et budgétaire de 2021</i>	0,0	9,6	12,8	31,0	53,4
Budget de 2022*	0,0	0,0	-0,2	29,2	29,0
<b>Total des autres mesures</b>	<b>0,0</b>	<b>17,3</b>	<b>43,7</b>	<b>143,6</b>	<b>204,5</b>
<b>Total des mesures depuis mars 2020</b>	<b>7,2</b>	<b>279,0</b>	<b>134,3</b>	<b>155,4</b>	<b>576,0</b>

Sources : Finances Canada et Bureau du directeur parlementaire du budget.

Note : Les mesures pour 2026-2027 ne comprennent que les mesures de la *Mise à jour économique et budgétaire* de 2021 et du budget de 2022.

\* Les mesures annoncées depuis la *Mise à jour économique et budgétaire* de 2021 ont été prises en compte à titre de mesures du budget de 2022.

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Dans le budget de 2022, les révisions concernant les perspectives économiques du secteur privé et l'évolution de la situation financière donnent une nouvelle « marge de manœuvre financière » totale de 85,5 milliards de dollars sur la période de 2021-2022 à 2026-2027<sup>5</sup>. Autrement dit, sans nouvelles mesures, sur la période de 2021-2022 à 2026-2027, le déficit budgétaire aurait été inférieur de 14,3 milliards de dollars chaque année, en moyenne, aux prévisions du budget de 2022.

Sur la période de 2021-2022 à 2026-2027, cette nouvelle marge de manœuvre finance des nouvelles mesures de 34,9 milliards de dollars depuis la *Mise à jour économique et budgétaire* (MJEB) de 2021. Cela comprend des

mesures de 3,8 milliards de dollars depuis la MJEB et des nouvelles mesures de 31,2 milliards de dollars (en chiffres nets) annoncées dans le budget de 2022.

Sur les mesures du budget de 2022, une somme de 56,6 milliards de dollars peut être classée dans la catégorie des nouvelles dépenses, en partie compensées par 25,4 milliards de dollars provenant des recettes fiscales et des plans de réduction des dépenses (tableau 3-2).

**Tableau 3-2 Mesures du budget de 2022**

G\$	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027
<b>Mesures du budget de 2022 :</b>						
Dépenses	2,2	9,3	11,1	12,1	11,3	10,6
Impôts et compressions budgétaires	0,0	2,0	4,0	5,3	6,5	7,6
<i>Dont : « équité fiscale »</i>	<i>0,0</i>	<i>2,0</i>	<i>3,3</i>	<i>3,6</i>	<i>3,7</i>	<i>3,9</i>
<i>Dont : « gouvernement efficace »</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,7</i>	<i>1,7</i>	<i>2,7</i>	<i>3,7</i>
<b>Total – mesures du budget de 2022</b>	<b>2,2</b>	<b>7,4</b>	<b>7,1</b>	<b>6,7</b>	<b>4,8</b>	<b>3,0</b>

Sources : Finances Canada et Bureau du directeur parlementaire du budget.

Note : Pour le DPB, les « dépenses » correspondent aux mesures présentées aux chapitres 1 à 8; les « économies » provenant de la catégorie « équité fiscale et gouvernement efficace » sont quant à elles présentées au chapitre 9.

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Les 34,9 milliards de dollars de nouvelles mesures annoncés depuis la MJEB de 2021 comprennent un certain nombre de mesures présentées dans le programme électoral de 2021 du Parti libéral du Canada, comme le fonds pour accélérer la construction de logements et le compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété. Par ailleurs, plusieurs mesures ne sont pas comprises dans le budget de 2022, comme le transfert canadien en matière de santé mentale (4,5 milliards de dollars sur cinq ans) et l'augmentation de 500 \$ du supplément de revenu garanti pour les personnes seules et de 750 \$ pour les couples (4,2 milliards de dollars sur quatre ans).

Le DPB a précédemment estimé que, une fois prises en compte les mesures annoncées dans la MJEB de 2021, les mesures restantes du programme électoral représenteraient 48,5 milliards de dollars (nets) de nouvelles dépenses<sup>6</sup>. Toutefois, nous sommes actuellement dans l'incapacité de calculer le coût exact des mesures restantes à la suite des annonces du budget de 2022 vu les difficultés que représente la mise en correspondance des certains engagements du programme électoral avec les mesures du budget, notamment les différences dans les descriptions des programmes, dans les estimations de coûts et dans les paramètres des programmes.

La mise en œuvre de toute mesure restante du programme électoral, ainsi que tout engagement supplémentaire non indiqué au budget de 2022, comme l'assurance-médicaments, aura une incidence sur le solde budgétaire ultérieur.

# 4. Équité fiscale et gouvernement efficace

Dans le budget de 2022, le chapitre intitulé « Équité fiscale et gouvernement efficace » comporte des mesures qui réduiront le déficit budgétaire de 25,4 milliards de dollars sur la période de 2021-2022 à 2026-2027. Près de la moitié des économies (11,2 milliards de dollars) provient de recettes recouvrées par l'Agence du revenu du Canada et de la réduction des dépenses du gouvernement.

## Augmentation des dépenses pour l'observation fiscale

Le budget de 2022 prévoit des nouvelles dépenses de 1,2 milliard de dollars pour renforcer l'Agence du revenu Canada (ARC)<sup>7</sup>. On prévoit que ces nouvelles dépenses rapporteront des recettes fiscales de 3,4 milliards de dollars sur la période de 2022-2023 à 2026-2027.

Les recettes fiscales attendues représentent un rendement de 2,74 \$ pour chaque nouveau dollar dépensé (tableau 4-1). Le budget de 2022 indique que les 2,2 milliards de dollars qui ont été affectés à l'observation fiscale depuis le budget de 2016 ont donné un rendement de cinq dollars pour chaque dollar dépensé jusqu'en 2020-2021.

Cependant, les rendements prévus dans les budgets antérieurs et dans l'*Énoncé économique de l'automne* de 2020 ont rarement été de l'ordre de cinq pour un. En outre, avant le budget de 2021, le ministère des Finances s'attendait à une réduction des rendements pour chaque dollar supplémentaire dépensé, passant de 5,85 \$ dans le budget de 2016 à 2,38 \$ dans l'*Énoncé économique de l'automne* de 2020. Le rendement attendu pour cette nouvelle dépense se situe quelque part entre le rendement prévu au budget de 2018 et celui prévu au budget de 2019.

Tableau 4-1

## Dépenses affectées à l'observation fiscale depuis le budget de 2016 et recouvrement de revenus attendu

	Budget de 2016	Budget de 2017	Budget de 2018	Budget de 2019	ÉÉA de 2020	Budget de 2021	Budget de 2022
Dépenses (millions de dollars)	444	524	91	151	606	304	1 235
Revenus recouverts (millions de dollars)	2 600	2 457	354	369	1,445	810	3 390
Revenus recouverts par dollar de dépenses	5,85 \$	4,69 \$	3,91 \$	2,45 \$	2,38 \$	2,66 \$	2,74 \$

Sources : Finances Canada et Bureau du directeur parlementaire du budget.

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Les dépenses prévues au budget de 2022 pour renforcer l'ARC sont deux fois plus élevées que celles présentées dans les annonces antérieures. Au cours des trois premières années, les dépenses supplémentaires représenteraient une augmentation de 7 % à 21 % des dépenses prévues pour l'observation en matière de déclaration, selon les prévisions par programme du dernier plan ministériel de l'ARC. Cela représenterait une augmentation de 3 % à 8 % des dépenses prévues à l'égard de la responsabilité essentielle en matière d'impôt, dont fait partie l'observation en matière de déclaration.

L'élargissement des vérifications de l'ARC entraînera probablement une augmentation des oppositions et des appels des contribuables. Dans un rapport de 2016, le vérificateur général a indiqué que le délai moyen de traitement des oppositions à des audits de déclarations était de 1 424 jours<sup>8</sup>. S'il se peut que la situation se soit améliorée depuis, il reste que le budget de 2022 ne semble prévoir aucuns fonds pour les oppositions et les appels. De plus, comme l'a indiqué le DPB dans un rapport récent, le rendement de l'ARC au chapitre de la perception des arriérés est inférieur à la moyenne des pays comparables<sup>9</sup>.

La combinaison de ces deux facteurs suscite le risque que le recouvrement des recettes à l'aide des dépenses accrues affectées à l'observation fiscale n'atteigne pas le niveau attendu ou prenne plus de temps à se réaliser.

### **Réduction des dépenses**

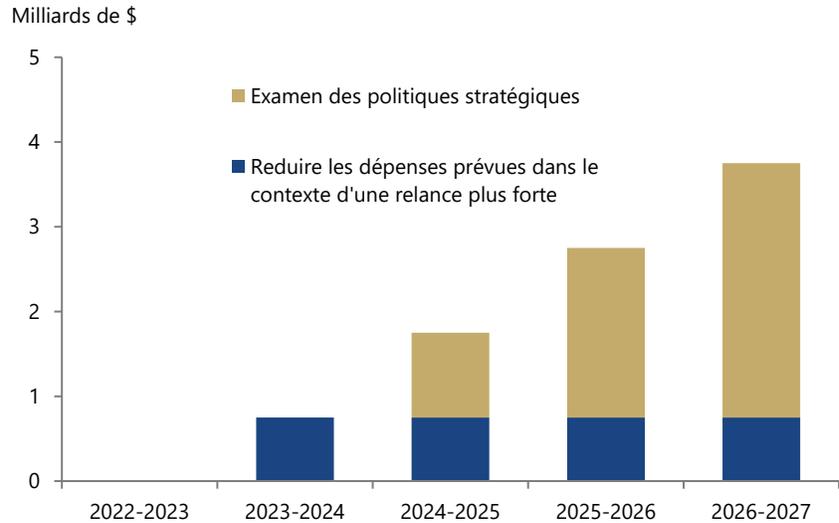
Si le budget de 2022 comporte nombre de nouvelles dépenses, il annonce aussi deux mesures visant à réduire les dépenses prévues, à moyen terme.

La première mesure, « Réduire les dépenses prévues dans le contexte d'une relance plus forte », vise à examiner les plans de dépenses annoncés précédemment dans la perspective de réduire le rythme et l'envergure des dépenses qui n'ont pas encore eu lieu. Le gouvernement estime que cette mesure générera des économies annuelles de 750 millions de dollars à compter de 2023-2024.

La deuxième mesure, « Examen des politiques stratégiques », se divise en deux volets. Le premier volet évaluera l'efficacité des programmes en ce qui concerne l'atteinte des objectifs prioritaires du gouvernement, et le deuxième permettra de déterminer les possibilités d'économiser et de réaffecter les ressources. Selon le gouvernement, ces efforts viseront des économies de 1,0 milliard de dollars en 2024-2025, lesquelles devraient augmenter à 3,0 milliards de dollars en 2026-2027.

En tout, le gouvernement s'attend à réduire les dépenses de 9 milliards de dollars, sur une base cumulative, sur quatre ans à compter de 2023-2024 (figure 4-1).

## Figure 4-1 Réductions des dépenses annuelles prévues



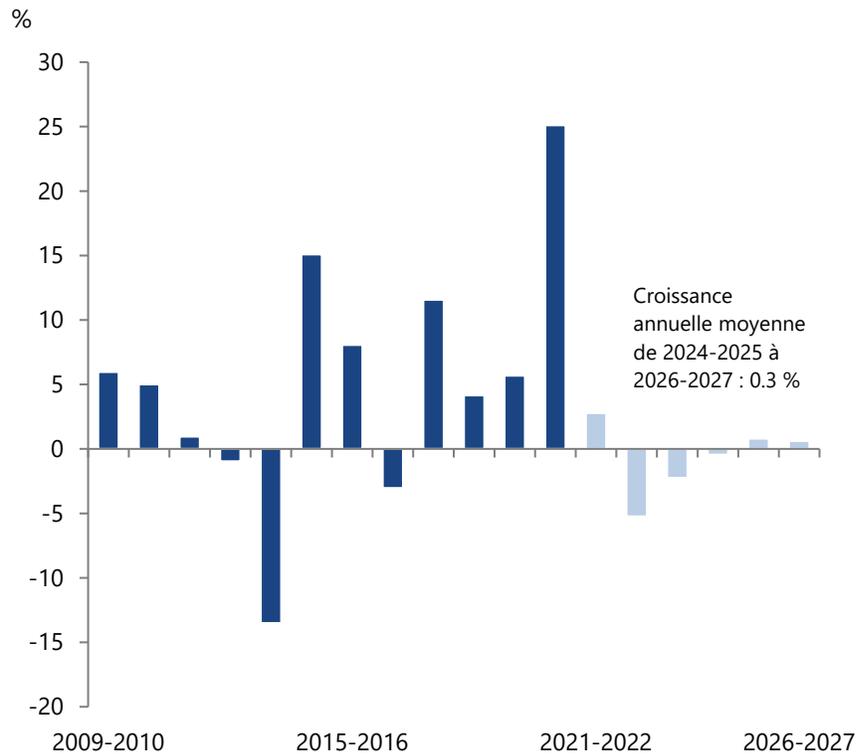
Sources : Finances Canada et Bureau du directeur parlementaire du budget.

Ce n'est pas la première fois que le gouvernement entreprend un examen des dépenses. Trois examens distincts ont été réalisés au cours des 30 dernières années, à savoir l'Examen des programmes (annoncé dans les budgets de 1995 et 1996), le Processus d'examen stratégique (lancé en 2007) et l'Examen stratégique et fonctionnel (annoncé dans le budget de 2011). Bien que d'envergure et de portée différentes, tous les examens ont déterminé des économies annuelles récurrentes.

La figure 4-2 montre la croissance d'une année à l'autre des dépenses de fonctionnement et d'immobilisations, depuis 2008-2009. De 2008-2009 à 2019-2020 (avant la pandémie), le taux de croissance annuel moyen a été de 3,5 %, ce qui est supérieur au taux de croissance moyen sur trois ans de 0,3 % que prévoit le gouvernement à l'égard des dépenses de fonctionnement et d'immobilisations pour l'examen des dépenses annoncé dans le budget de 2022.

Figure 4-2

## Charges de fonctionnement et d'amortissement des immobilisations



Sources : Finances Canada et Bureau du directeur parlementaire du budget.

Note : Avant 2019-2020, les gains actuariels et les pertes actuarielles étaient comptabilisés dans les charges de programmes directes. La période est limitée par les renseignements des Tableaux de référence financiers, dont les données redressées ne remontent qu'à 2008-2009.

Bien que le gouvernement entende procéder à un examen afin de déterminer les secteurs où les dépenses seront réduites, certains détails sur la portée de l'examen n'ont pas encore été annoncés. On ne sait pas vraiment si l'opération visera principalement les dépenses de fonctionnement, les charges de programmes directes ou les charges de programmes totales. Les parlementaires pourraient être avisés de continuer à demander des mises à jour sur ces examens lorsque d'autres détails seront connus.

# 5. Transparence budgétaire

## Projections économiques et budgétaires à long terme

Les projections à long terme constituent un élément essentiel de la transparence budgétaire et de l'analyse de la viabilité financière.

Le DPB publie un rapport annuel sur la viabilité financière, dans lequel on évalue si des changements doivent être apportés à la politique budgétaire afin d'éviter le gonflement de la dette publique, en plus d'évaluer l'ampleur de ces changements<sup>10</sup>. Outre le gouvernement fédéral, l'analyse du DPB vise les gouvernements des provinces et des territoires, ainsi que les régimes de pensions du Canada et du Québec. Le rapport du DPB présente une analyse de sensibilité fondée sur des variantes des hypothèses démographiques, économiques et budgétaires.

Le budget de 2022 présente une projection à long terme relative à la croissance du PIB, à la dette fédérale et au solde budgétaire. La projection à long terme est étayée par une brève analyse de la méthode et des hypothèses qui la sous-tendent. Une analyse de sensibilité fondée sur des variantes des hypothèses démographiques et économiques est également présentée. Les projections économiques et budgétaires à long terme précédentes du gouvernement ont été publiées en décembre 2018<sup>11</sup>.

L'inclusion de projections économiques et budgétaires à long terme au budget de 2022 améliore la transparence budgétaire et favorise l'analyse de la viabilité. Cela dit, des détails supplémentaires amélioreraient l'analyse présentée dans le budget de 2022, comme des prévisions à long terme pour la sécurité de la vieillesse, l'assurance-emploi et les prestations pour enfants.

De plus, le ministère des Finances pourrait élargir son analyse pour y inclure, comme l'a déjà recommandé le vérificateur général, « une analyse visant toutes les administrations publiques confondues (fédérale, provinciales et territoriales) afin de donner une perspective pour le Canada dans son ensemble<sup>12</sup> ».

## Harmonisation de l'information financière

Le budget de 2022 a été déposé un mois après le budget principal des dépenses. Ce dernier est aussi appelé « Plan de dépenses du gouvernement pour 2022-2023<sup>13</sup> ». Étant donné l'intervalle entre le dépôt des deux documents, les fonds supplémentaires de 9,2 milliards de dollars que le gouvernement prévoit de dépenser en 2022-2023 ne figuraient aucunement au Plan de dépenses du gouvernement, non plus qu'ils n'étaient présentés dans le projet de loi de crédits connexe ayant reçu la sanction royale le 31 mars<sup>14</sup>.

Plus important encore, cet intervalle dissocie la planification financière du gouvernement des plans opérationnels à moyen terme déposés au Parlement. Les plans ministériels de 2022 du gouvernement présentent « des

renseignements détaillés sur les priorités, les résultats stratégiques, les programmes, les résultats attendus et les ressources connexes requises » pour les trois prochaines années<sup>15</sup>. Ayant été déposés à la mi-mars, trois semaines avant le dépôt du budget, ces documents ne contiennent aucun renseignement sur les nouvelles dépenses de 32,5 milliards de dollars entre 2022-2023 et 2024-2025. En raison du cycle administratif interne de la fonction publique, le Parlement devra attendre à mars 2023 pour voir comment les nouvelles dépenses sont intégrées aux plans en vigueur.

Le décalage est manifeste dans le cas de la Défense nationale. Son plan ministériel de 2022 indique qu'il prévoyait de dépenser 77 milliards de dollars entre 2022-2023 et 2024-2025<sup>16</sup>. Les chiffres correspondants dans le budget de 2022 sont plus élevés d'environ 23 milliards de dollars<sup>17</sup>. Si une partie de ces dépenses (environ 8 milliards de dollars) concerne de nouvelles mesures présentées dans le budget, le solde (près de 15 milliards de dollars) n'est pas expliqué.

Comme le DPB l'a précédemment fait observer, il pourrait être utile que les parlementaires adoptent un nouveau cadre législatif ou administratif pour imposer une meilleure harmonisation entre les divers rapports financiers du gouvernement. En l'occurrence, une date fixe de dépôt du budget située plus tôt dans l'année permettrait d'incorporer les nouvelles mesures dans le plan de dépenses du gouvernement et de les intégrer aux plans de fonctionnement pluriannuels des ministères et des organismes, ce qui, en conséquence, pourrait améliorer la transparence de l'information financière et faciliter la compréhension des parlementaires et du public.

# Notes

---

1. Les *Perspectives économiques et financières* de mars 2022 du DPB peuvent être consultées à l'adresse suivante : <https://www.pbo-dpb.ca/en/publications/RP-2122-030-S--economic-fiscal-outlook-march-2022--perspectives-economiques-financieres-mars-2022>.
2. Comme l'indique le budget de 2022, le scénario d'incidence accrue tient compte des répercussions économiques d'une crise en Ukraine qui s'étire. Le scénario d'incidence modérée envisage la désescalade des tensions en Ukraine, un monde dans lequel les perturbations de l'offre attribuables à la guerre et à la pandémie sont plus faibles que prévu.
3. La *Mise à jour économique et budgétaire* de 2021 du gouvernement a remplacé le garde-fou tenant compte du taux d'emploi des 15-64 ans utilisé dans le budget de 2021 par un taux d'emploi total rajusté en fonction de l'âge (15 ans et plus). À des fins de comparabilité et d'uniformité avec le budget de 2021 et notre analyse antérieure, nous continuons d'utiliser le taux d'emploi des 15-64 ans.
4. Notre estimation des mesures totales comprend l'estimation courante que fait le gouvernement de ses dépenses en vertu du Plan d'intervention économique pour répondre à la COVID-19 (qui incorpore les coûts révisés des programmes précédemment annoncés) ainsi que l'estimation des coûts que fait le gouvernement des autres mesures dans les budgets et mises à jour antérieures.
5. Cette « marge de manœuvre financière » concerne la dette fédérale et les déficits budgétaires de la *Mise à jour économique et budgétaire* de 2021.
6. Voir le rapport du DPB de janvier 2022 sur la *Mise à jour économique et budgétaire* de 2021 : <https://www.pbo-dpb.ca/fr/publications/RP-2122-027-S--economic-fiscal-update-2021-issues-parliamentarians--mise-jour-economique-budgetaire-2021-enjeux-parlementaires>.
7. Le budget de 2022 signale que ces nouvelles dépenses destinées à l'ARC visent à « élargir les audits des grandes entités et des non-résidents qui participent à une planification fiscale abusive; accroître le nombre d'enquêtes et de poursuites criminelles visant des personnes qui participent à l'évasion fiscale; et élargir ses activités de sensibilisation axée sur l'éducation ».
8. Automne 2016 — Rapports du vérificateur général du Canada, *Rapport 2 — Les oppositions en matière d'impôt sur le revenu — Agence du revenu du Canada* : [https://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl\\_oag\\_201611\\_02\\_f\\_41831.html](https://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_oag_201611_02_f_41831.html).
9. Rapport de mars 2022 du DPB, *Comparaison internationale du rendement de l'Agence du revenu du Canada* : <https://www.pbo-dpb.ca/fr/publications/RP-2122-036-S--international-comparaison-canada-revenue-agency-performance--comparaison-internationale-rendement-agence-revenu-canada>.

10. On peut consulter le dernier *Rapport sur la viabilité financière* (juin 2021) du DPB à l'adresse suivante : <https://www.pbo-dpb.ca/fr/publications/RP-2122-010-S--fiscal-sustainability-report-2021--rapport-viabilite-financiere-2021>.
11. Voir, ministère des Finances Canada, *Mise à jour des projections économiques et budgétaires à long terme 2018* : <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/services/publications/projections-economiques-budgetaires-long-terme/2018.html>.
12. Rapport d'automne 2012 du vérificateur général du Canada, chapitre 7, *La viabilité à long terme des finances publiques — Finances Canada* : [https://publications.gc.ca/collections/collection\\_2012/bvg-oag/FA1-2012-2-7-fra.pdf](https://publications.gc.ca/collections/collection_2012/bvg-oag/FA1-2012-2-7-fra.pdf).
13. Voir *Plan de dépenses du gouvernement et budget principal des dépenses (parties I et II)* : <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/depenses-prevues/plan-depenses-budget-principal.html>.
14. Voir projet de loi C-16, Loi de crédits n° 1 (crédits provisoires) : <https://www.parl.ca/legisinfo/fr/projet-de-loi/44-1/c-16>.
15. Plans ministériels du gouvernement : <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/depenses-prevues/rapports-plans-priorites.html>.
16. Plan ministériel 2022-2023 de la Défense nationale : <https://www.canada.ca/fr/ministere-defense-nationale/organisation/rapports-publications/plans-ministeriels/plan-ministeriel-2022-2023.html>.
17. Voir le graphique 5.1, Financement du ministère de la Défense nationale (budget de 2022) : <https://budget.gc.ca/2022/report-rapport/chap5-fr.html#2022-1>.